



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-46356>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **24-46356**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-38210

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 02/04/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental Haute-Vienne

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 22870851700989

Ville : LIMOGES

Code postal : 87000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 87

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Collège Jean REBIER - Réfection des façades et toitures

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Les prestations sont réparties en 5 lots. Lot 1: Démolition, dépose, recyclage, revalorisation. Lot 2 : Isolation des façades ITE/ETICS. Lot 3 : Couverture-Etanchéité et verrière. Lot 4 : Plâtrerie-Peinture-Isolation. Lot 5 : Serrurerie. Le marché est conclu à compter de la date de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux. Le délai global prévu pour l'exécution de chaque lot est de 8 mois. Il est fixé une période de préparation d'une durée de 30 jours, comprise dans le délai d'exécution de chaque lot. La période de préparation débute à compter de la date fixée par l'ordre service prescrivant de commencer cette période. Pour chaque marché, l'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. En application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, les entreprises attributaires s'obligent à réaliser une action d'insertion visant à promouvoir l'emploi de personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi. Seuls les lots 2 et 3 sont concernés par la clause d'insertion. Le lot 3 comporte une PSE obligatoire relative à la végétalisation : complexe pré-cultivé extensif en rouleaux sur les toitures terrasses des bâtiments 1 et

3. Clause environnementale pour le lot 2 : Le bois utilisé devra être labellisé : " BOIS de France " ou équivalent.

Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite des remises des offres est reportée au 17 mai à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/04/2024